

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE



LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 02 MAI 2024

2024-010

ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX DE LA RAMPE PISCICOLE DU BARRAGE DES AIGUILLES A PONT-DE-VAUX

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE LA REYSSOUZE
Siège : Mairie MONTREVEL EN BRESSE
RÉUNION DE BUREAU
Séance du 02 mai 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération N°2024 010

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 mai les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis à 18H30, dans la salle de réunion des bureaux du SBVR situé à Montrevel-en-Bresse sous la présidence de Monsieur FAVIER Jean-Louis.

Date de convocation : 19 avril 2024

Étaient présents : 07 délégués

Nombre de pouvoirs : 0 pouvoir

Nombre de votants : 07 délégués

Secrétaire de séance : Françoise DELAY

Étaient présent(e)s: BADET Bernard, DAUJAT Baptiste, DEBOURG Philippe, DELAY Françoise, FAVIER Jean Louis, GARNIER Laurence, PAUGET Antoine.

Délibération : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RAMPE PISCICOLE DU BARRAGE DES AIGUILLES A PONT-DE-VAUX

La Communauté de Communes de Bresse et Saône et le syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze ont souhaité s'associer pour porter une opération commune de réhabilitation du barrage des Aiguilles et de restauration de la continuité écologique sur la commune de Pont de Vaux. Un dossier de consultation des entreprises pour les travaux de restauration a été proposé par le groupement de maîtrise d'œuvre CDI, Riparia, HTV, Evinerude comprenant un groupement de commande avec la CCBS, maître d'ouvrage du lot 1 relatif à la restauration du barrage tandis que le lot 2, relatif à la création de la rampe piscicole, revient au SBVR.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les délais d'exécution sont 5 semaines de préparation et 32 semaines de travaux.

Un avis d'appel à concurrence a été transmis le 22 Février 2024 pour parution le à la Voix de l'Ain du 23/02/2024. La date de remise des offres était fixée au vendredi 22 Mars 2024 à 12h00.

Quatre offres ont été déposées et jugées recevables.

Estimation travaux du maître d'œuvre : 1 368 140,00 € HT ;

□ Dont part CCB&S : 1 051 925,00 € HT ;

□ Dont part SBVR : 316 215,00 € HT.

Après analyse des offres et négociations techniques, le maître d'œuvre propose le classement suivant :

N°	Entreprise	Note Prix / 40 points	Note Valeur technique / 60 points	Total / 100 points	Rang
1	NGE GC / FAMY TP / BLANCHET GROUPE / ROUBY INDUSTRIE / IH FLUIDES	35,14	49,00	84,14	2
2	OCELIAN / TERELIAN / TRONCY	29,44	52,50	81,94	4
3	PERRIER TP / MAIA SONNIER / HYDREO / HYD ET AU FLUID	35,24	51,00	86,24	1
4	BGL / BRUNET TP	40,00	42,50	82,50	3

Il est proposé d'attribuer le marché au groupement PERRIER TP / MAIA SONNIER / HYDREO / HYD ET AU FLUID ayant obtenu la meilleure note pour un montant de 1 425 805,00 € HT avec la ventilation suivante :

Dont part CCB&S : 1 057 414,50 € HT ;

□ Dont part SBVR : 368 390,50 € HT.

Vu la décision de la communauté de communes Bresse & Saône en date du 15 avril 2024 de valider l'analyse des offres effectués par le maître d'œuvre, le SBVR, part minoritaire du groupement de commandes propose de valider la proposition du maître d'œuvre

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le président à signer le marché concernant les travaux de création d'une rampe piscicole sur le barrage des aiguilles à Pont-de-Vaux avec le groupement d'entreprises PERRIER TP (Mandataire) / MAIA SONNIER / HYDREO / HYD ET AU FLUID d'un montant de 1 425 805,00 € HT, soit 1 710 966 euros TTC, ainsi qu'à prendre toutes les mesures d'exécution nécessaires relatives au marché.

Autorise le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet et à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré à Montrevel en Bresse, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SBVR
FAVIER Jean-Louis



Accusé de réception en préfecture
001-250100690-20240502-2024-010-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024